



LA POINTE DE L'IMMOBILIER

Transactions-Achats-Ventes-estimations-accompagnement personnalisé

BARÈME HONORAIRES

En vigueur à compter du 5 Octobre 2021

Honoraires à la charge de l'acquéreur pour vente d'immeuble et terrain à bâtir

Montant de la vente De.....	Montant de la vente A.....	Honoraires TTC (TVA 20%)
0 €	100 000 €	5,5%
100 001 €	200 000 €	5 %
200 001 €	300 000 €	4,5 %
300 001 €	700 000 €	4%
700 001 € et plus		3 %